



Le S.I.V.U. Scènes mitoyennes;
la communauté de communes du Caudrésis – Catésis;
la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais;
le rectorat de l'académie de Lille ;
l'inspection académique du Nord ;

en lien avec

le conseil régional du Nord Pas-de-Calais ;
le conseil général du Nord.

**Dans le cadre du programme de résidences-mission d'artistes
à des fins d'action d'éducation artistique et culturelle intitulé :**

Artiste rencontre territoire scolaire (A.R.T.S.)

**UN APPEL A CANDIDATURES
est lancé en direction des artistes**

**– des arts du son et/ou de la parole,
– des arts visuels et/ou du geste, dans l'espace public**

en vue de deux résidences-missions,

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et d'augmenter ainsi, de manière significative, le nombre d'enfants et de jeunes d'âge scolaire concernés, le S.I.V.U. Scènes mitoyennes, la communauté de communes du Caudrésis - Catésis dans le département du Nord, la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais, le rectorat de l'académie de Lille, l'inspection académique du Nord en lien avec le conseil général du Nord et le conseil régional du Nord Pas-de-Calais ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes forces vives culturelles et associatives du territoire dans la réalisation de deux résidences-mission d'artistes qui vont se tenir en simultané.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté de communes d'accueil de la résidence-mission il suffit de cliquer sur le lien ci-après :

<http://www.caudresis-catesis.fr/>

Qu'est ce qu'une résidence-mission ?

Une résidence-mission relevant du programme ARTS est menée à des fins d'éducation artistique et culturelle. Elle est organisée en faveur des enfants et des jeunes, en temps scolaire et hors scolaire, d'un territoire large.

Le principe de la résidence-mission repose sur une pleine disponibilité de l'artiste qui en est bénéficiaire, durant quatre mois, ainsi que sur une diffusion à travers le territoire concerné d'une part représentative de son œuvre déjà accomplie et disponible. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager dès l'amont de la période de résidence à proprement parler, se déploie tout au long de sa durée, et peut aussi de poursuivre à son issue.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. Pour chaque artiste-résident(e), il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'action culturelle et plus précisément encore de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

Ceci se traduit, concrètement,

1/ par **une première phase**, relativement brève, située au tout début du temps de résidence à proprement parler. Cette phase est constituée de multiples rencontres organisées avec des équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif au sens large : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels des collectivités ... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique de l'artiste-résident(e). Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif.

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces instances ou à leur issue, à évoquer avec l'artiste en résidence leur propre quotidien professionnel ainsi que la manière dont ils aimeraient faire percevoir, de manière sensible, aux enfants, aux adolescents et aux jeunes dont ils ont la responsabilité la présence de l'artiste et de son œuvre. Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer, à se co-construire, ce que l'on appellera – faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate, chaque artiste-résident(e) étant d'ailleurs largement invité à proposer sa propre dénomination) – un **geste artistique** à destination de ces enfants, de ces adolescents et de ces jeunes, et au-delà à destination de toute une population.

*N.B. Tout ceci indique clairement que le (la) résident (e) est beaucoup plus invité (e) à travailler avec des équipes d'adultes : enseignants, éducateurs, animateurs, etc. en un souci et un objectif de démultiplication que directement avec les enfants, les adolescents et jeunes. Ce sont au minimum 25 équipes pédagogiques ou éducatives qu'est appelé à rencontrer l'artiste résident, durant son séjour avec pour perspective la co-construction de **gestes artistiques**. On l'aura également compris, la résidence-mission ne permet pas de répondre à des demandes individuelles de partenariat (en provenance, par exemple, d'un seul enseignant, d'un seul animateur ou d'un seul éducateur en vue d'une action ne concernant qu'une seule classe, qu'un seul groupe très circonscrit)*

2/ par une seconde phase, beaucoup plus longue que la première, au cours de laquelle l'artiste-résident (e) et des équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif co-construisent les **gestes artistiques**. Ceux-ci, précisons-le à nouveau, sont conçus en prenant, au minimum, l'établissement scolaire ou la structure de loisirs pour unité de référence, plutôt que la seule classe ou le micro-groupe.

Fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste résident (e) et destiné à en favoriser la familiarisation ou la proximité, chaque **geste artistique** peut être, selon les cas, participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncé, etc.

Quel que soit le parti pris retenu par chaque équipe associée à l'artiste, le **geste** est toujours conçu de manière à faire percevoir, par le plus grand nombre, la singularité et la force de la démarche artistique qui le sous-tend.

Chaque **geste**, grand ou petit, peut se déployer aussi bien au sein d'un établissement scolaire, d'un centre de loisirs, d'une structure culturelle, que de l'espace public ou de tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident (e) ainsi qu'à l'équipe professionnelle avec laquelle il aura été imaginé et conçu.

N.B. Ces formes d'intervention de nature artistique se différencient, très nettement, des traditionnels « ateliers de pratique artistique » ou des « classes à projet artistique et culturel » et ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui existent toujours par ailleurs mais correspondent à d'autres cahiers des charges aux finalités différentes et qui relèvent aussi d'autres procédures et d'autres financements.

3/ Nul habitant du territoire concerné n'étant censé ignorer la présence de l'artiste et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour d'une résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre du programme A.R.T.S., les premiers concernés.

Ainsi l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion, est conçu en étroite liaison avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques des résidents et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste-résident et à son domaine d'expression (dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers, etc). Ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions de l'artiste-résident.

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de la résidence-mission sont mobilisés les différents canaux et supports traditionnels et... non traditionnels.

Enjeux et objectifs :

- permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte,
- contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges, de découverte et de lecture d'œuvres et de productions artistiques,
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique cohérente, intercommunale, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs,
- contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

À propos de cet appel à candidatures précis, qui recherche-t-on ?

Il est recherché en vue de deux résidences-missions qui vont se déployer, en simultanée, sur le territoire de la communauté de communes du Caudrésis - Catésis, deux artistes français (es) ou étrangers (ères) s'inscrivant dans le champ de la création contemporaine relevant d'une recherche, d'une démarche et d'une pratique orientées

- soit vers les arts du son, de la voix ou de la parole,
- soit vers les arts visuels ou du geste avec une importante prise en compte de l'espace public.

Chaque artiste candidat (e) doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il ou elle doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative et culturelle.

Conditions financières et matérielles.

Chaque artiste retenu (es) bénéficie d'une allocation financière de 12 000 euros net (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois, hors charges donc) prise en charge par la direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas de Calais (DRAC), le S.I.V.U. Scènes mitoyennes et la communauté de communes du Caudrésis - Catésis.

Les deux artistes retenus (es) sont appelés (es) à résider effectivement sur le territoire de la communauté de communes. Le S.I.V.U. Scènes mitoyennes et la communauté de communes prennent en charge les frais relatifs à l'hébergement des deux résident(e)s. Concrètement, un logement est mis à leur disposition sur le territoire.

Le S.I.V.U. Scènes mitoyennes prend également en charge les frais et modalités liés à la diffusion des œuvres.

En raison de l'étendue du territoire couvert, les deux artistes retenus (es) doivent être autonomes dans leurs déplacements, être titulaires d'un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel. Leurs frais de déplacements sur le territoire sont pris en charge sur la base d'un forfait. Un voyage aller-retour de leur domicile au territoire de résidence est également pris en charge (sur la base du tarif SNCF 2e classe, en France métropolitaine). En revanche, les autres voyages du domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à leur charge.

La direction régionale des affaires culturelles prend, par ailleurs, en charge le coût relatif à la tenue d'une « 27e heure artistique » (*) par artiste résident qui se déroule, si souhaitée par les autorités locales de l'éducation nationale, en amont de la résidence.

(*) Pour information, ce que l'on appelle, en région Nord-Pas de Calais / académie de Lille, la « 27e heure artistique » prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble très conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail.

Cela revêt souvent la forme d'une conférence très illustrée et laisse une part importante à l'échange. Une telle rencontre facilite énormément les rencontres avec des équipes d'enseignants en vue de co-constructions de *gestes artistiques*.

Les partenaires locaux :

Le territoire de la mission, à savoir la communauté de communes du Caudrésis - Catésis, compte une population d'environ 65 428 habitants dont environ 25 % sont scolarisés. Il regroupe 46 communes (pour le détail de ces dernières, cliquer sur le site précisé en référence en première page de ce présent appel à candidature).

Ce territoire est traversé par deux circonscriptions scolaires : Cambrai-sud et Cambrai – Le Cateau. Cela représente pour l'enseignement public :

- 65 écoles élémentaires et primaires
- 5 collèges
- 2 lycées et LP

Ces différents établissements constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de co-construction de *gestes artistiques*.

Les structures culturelles ou socio-culturelles, partenaires incontournables de la résidence-mission sont notamment, outre Scènes Mitoyennes :

- le réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire,
- le réseau des écoles de musique et les harmonies du territoire
- le théâtre de Caudry,
- le Millenium de Caudry,
- le musée départemental Henri Matisse du Cateau-Cambrésis,
- le musée caudrésien des dentelles et broderies,
- le cinéma municipal du Cateau -Cambrésis,
- les nombreux sites patrimoniaux et de mémoire du territoire

la liste n'est pas exhaustive.

De même, il existe sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou des instances qu'il est intéressant de porter à la connaissance des artistes-candidats retenus. Parmi celles-ci peuvent d'ores et déjà être citées :

- Le Centre Social Avenir Jeunes
- La Bouée des Jeunes
- La Maison des Enfants du Cateau-Cambrésis
- Les associations de Familles Rurales

Accompagnement

C'est le S.I.V.U. Scènes mitoyennes qui a accepté d'être, en lien étroit avec les différents partenaires à l'initiative des deux résidences-mission, l'opérateur de l'action.

Il a, de ce fait, pour tâches:

- l'accompagnement des artistes-résidents (es) afin de les guider dans leur découverte du territoire ;
- la veille attentive quant aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail, et la diffusion maximale de leurs œuvres, tout au long des deux résidences, si possible en amont, voire à leur issue ;
- l'organisation de ces résidences (avec le concours des communes, des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action) ;
- la facilitation (avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents) des rencontres avec les équipes pédagogiques mais également la facilitation (avec le concours des communes et des responsables du monde associatif) des rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs (*1ère phase des résidences-mission*);
- l'aide technique à la réalisation des **gestes artistiques** (*2e phase des résidences-mission*);
- la communication organisée en faveur de ces résidences et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants ;
- la gestion administrative des résidences (paiement des artistes, gestion du budget).

Période et durée des deux résidences

La période de résidence de chaque artiste est prévue du **1er Octobre 2013 au 14 Février 2014 (avec une interruption du 21 décembre 2013 au 5 janvier 2014)** Il s'agit donc, pour chacun des artistes, d'une résidence de quatre mois pleins, à raison de cinq à six jours par semaine.

Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs du S.I.V.U. Scènes Mitoyennes, opérateur de la résidence, et chaque artiste accueilli (e) est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des formes artistiques des résidents (es) (éventuellement rejoints (es) de manière ponctuelle par d'autres membres de la compagnie dont ils ou elles, le cas échéant, seraient partie prenante ou intégrante) dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées (dans le cas où cet appel à candidature est ouvert aux artistes de la scène).

Procédure à suivre pour la candidature

Quelques rappels ou précisions :

Peut donc faire acte de candidature tout (e) artiste professionnel (le), français (e) ou étranger (e).

Il ou elle a une production conséquente, et est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il ou elle maîtrise l'usage oral de la langue française.

Il ou elle détient un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

- 1) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la résidence-mission,
- 2) un curriculum vitae,
- 3) un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat (e),
- 4) une liste des formes / productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence. Le cas échéant, une liste des ressources documentaires également disponibles à la diffusion serait appréciée

N.B. Il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste-candidat (e) envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

Les candidatures sont à adresser au plus tard pour le **15 février 2013**, par courriel, de préférence, sous format PDF, à l'adresse suivante : contact@scenes-mitoyennes.fr

(sujet : A.R.T.S. Scènes Mitoyennes + domaine artistique, suivi du nom du candidat ou de la candidate)

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un D.V.D. ou d'un C.D. pour les œuvres ou des documents audiovisuels, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

SIVU Scènes mitoyennes / Benoit Betchen
Place du Général De Gaulle,
BP 20 076
59 542 Caudry Cedex

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés.

La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom de chaque **artiste retenu (e) pour ces deux résidences-missions au plus tard le 15 mars 2013**.

Pour plus d'information

contactez : **Benoît Betchen** ou **Karine Frechin**
au 03 27 70 09 60
ou contact@scenes-mitoyennes.fr

Élément de référence

Un site permettant de faire plus ample connaissance avec le projet culture et les activités de Scènes Mitoyennes :

<http://www.scenes-mitoyennes.fr/index.html>

